

111	UTBM Service communication	LE JOURNAL DU CENTRE	11 septembre 2022
		BELFORT	UBFC

« Il n’y a pas de conflit »

Vincent Thomas, président de l’UB, revient sur la crise à l’Université Bourgogne-Franche-Comté. La sortie de son établissement n’est pas liée à quelque conflit que ce soit, affirme-t-il.

Alexandra Caccivio

Les élus francs-comtois ont réagi avec virulence, cette semaine, à la décision de l’Université de Bourgogne (UB) de quitter l’Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC), organisée en Communauté d’universités et établissements (Comue). Vincent Thomas, président de l’UB, est monté au créneau pour leur répondre, lors de la conférence de presse de rentrée de vendredi.

« Un autre cadre institutionnel »

« Que ce soit très clair, le problème vient de la structure Comue, pas des conflits entre les établissements qui participent à cette structure », a-t-il établi. « Nous nous parlons. Nous nous réunissons la semaine prochaine pour poursuivre les échanges dans une perspective de refondation. » La sortie de la Comue n’interviendra pas avant le 1^{er} mars 2024, rappelle-t-il. « Cela laisse le temps. »

En attendant, a-t-il convenu, l’UB n’accepte pas la décision du ministère, qui a rejeté sa demande d’un double siège, à Dijon et à Besançon. Cela « entérine



définitivement le déséquilibre territorial que certains acteurs, dont l’Université de Bourgogne, dénoncent ». Son marqueur : les postes créés pour faire vivre l’UBFC. « À chaque fois qu’une annonce d’emploi est publiée, les postes sont basés à Besançon. Aujourd’hui, nous en sommes à 80 % des postes basés à Besançon, pour 20 % des postes à Dijon. De mémoire, sur 80 personnes, 14 sont à Dijon, le reste est à Besançon. Cette situation était devenue totalement inacceptable. »

Il a appelé de ses vœux « un autre cadre institutionnel », qui permettrait

de rétablir l’équilibre. L’option qui a sa faveur : une convention de coordination territoriale, qui serait élargie aux autres acteurs de l’enseignement supérieur et la recherche, les CHU, les organismes nationaux de recherche, tels l’Inrae ou le CNRS.

Satisfaire la demande du ministère

Une option que ses partenaires, à la Comue, rejettent face au risque de voir les crédits du Programme des investissements d’avenir (PIA) coupés.

« Effectivement les PIA peuvent être remis en cause par le ministère, si nous ne parvenons pas, ensemble, à une structuration

susceptible de soutenir une stratégie de recherche », a réagi Vincent Thomas. Mais, dans l’attribution de ces investissements, plusieurs établissements regroupés sous CCT ont été lauréats, a-t-il signalé. « Je crois qu’il ne faut pas caricaturer la position du ministère. Ce qui compte avant tout, c’est notre ambition commune à l’échelle du site en matière de recherche. » Il a, ainsi, estimé qu’une CCT élargie aux acteurs majeurs de la recherche et de l’enseignement serait un marqueur de cette ambition, propre à satisfaire la demande du ministère. ■